

# DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

## SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 18 décembre à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 28 novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil de la CC Carmausin Ségala à Carmaux, sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER

**Objet :** Adoption du Règlement Budgétaire et Financier RBF  
**Référence :** D 2023.15

Délégués en exercice : 23      Suppléants : 14  
Délégués présents : 14      Pouvoir : 1  
Voix délibératives : 15

**Titulaires présents :** J-Marc BALARAN, J-Louis BOUSQUET, Bernard BOUVIER, J-Claude CLERGUE, J-Luc ESPITALIER, Guy GAVALDA, Sylvie GRAVIER, Christian PUECH, Didier SOMEN, Pascal THIERY, Bernard TRESSOLS, Myriam VIGROUX

**Titulaires représentés :** Patrick CARAYON (donne pouvoir à J-Luc ESPITALIER)

**Suppléants présents avec voix délibérative :** Sandrine SANDRAL, J-Michel SIBRA,

**Titulaires excusés :** Christine BARRILLIOT, Bruno BOUSQUET, Sylvian CALS, Françoise EMERIAUD, J-Claude MADAULE

**Suppléants excusés :** Serge BOURREL, Jean-François KOWALIK, J-Marc SENEGES,

**Autres participants :** Jean-Louis AZEMAR, Stéphanie CANTALOUBE, Julien FRAT, Anaïs HUOT,

**Secrétaire de séance :** Bernard BOUVIER

Vu le Code Général des collectivités territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,  
Vu la délibération D 2023.6 prise en comité syndical du 21 février 2023 adoptant l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Le Comité Syndical s'est prononcé en faveur d'un passage à l'instruction budgétaire et comptable M57 lors de la séance du 21 février 2023. Cette décision entraîne l'obligation pour le PETR de se doter d'un Règlement Budgétaire et Financier. Ce règlement a pour objet de formaliser les principales règles budgétaires et comptables et permet de regrouper dans un document unique les règles fondamentales auxquelles sont soumis l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire.

Ce document expose l'ensemble des règles de gestion applicables au PETR en matière de préparation et d'exécution budgétaire. En tant que document de référence, il a pour principal objectif de renforcer la cohérence et l'harmonisation des pratiques de gestion.

Le présent règlement sera actualisé en cas de besoin et en fonction de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires.

Il est demandé aux membres présents de se prononcer sur le projet de règlement budgétaire ci-annexé.

**LE CONSEIL SYNDICAL APRES EN AVOIR DELIBERE :**

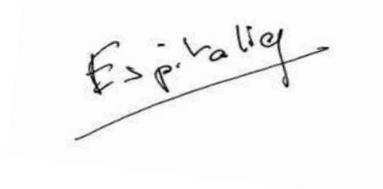
- approuve le règlement budgétaire et financier du PETR de l'Albigeois et des Bastides (ci-annexé),
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

**Certifié conforme,**

**Le Président, Jean-Luc ESPITALIER**

A handwritten signature in black ink that reads "Espitalier" with a horizontal line underneath it.